



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉUNION D'ÉCHANGE AVEC LES PORTEURS DE PROJETS ÉOLIENS ET LES BUREAUX D'ÉTUDES

02/07/2025



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

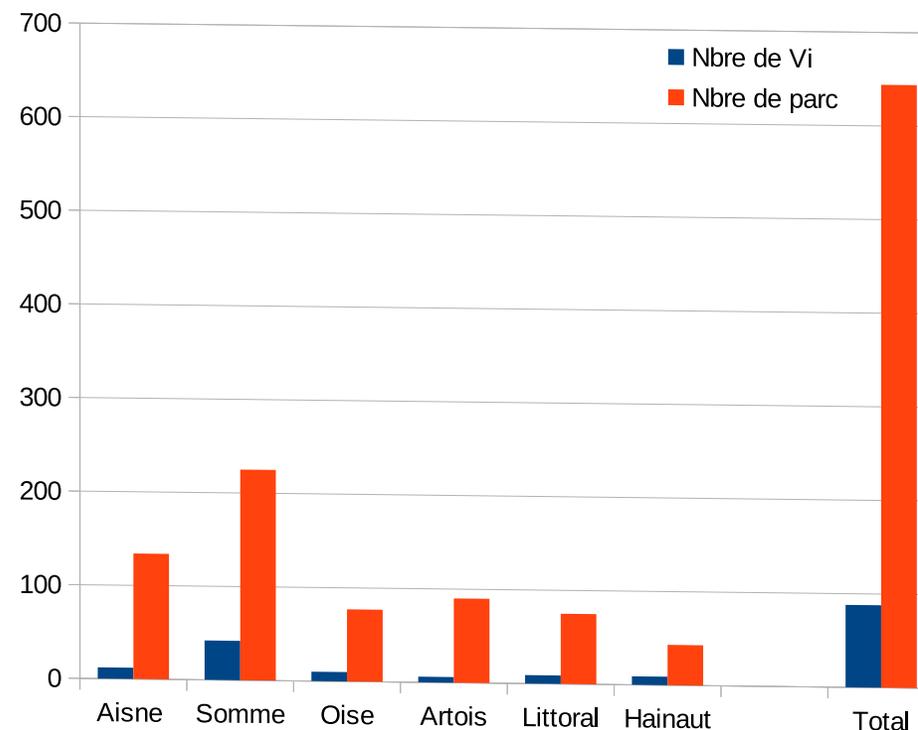
BILAN INSPECTIONS EN HAUTS-DE-FRANCE 2024

88 inspections réalisées

→ 13% de parcs inspectés (644 parcs au total)

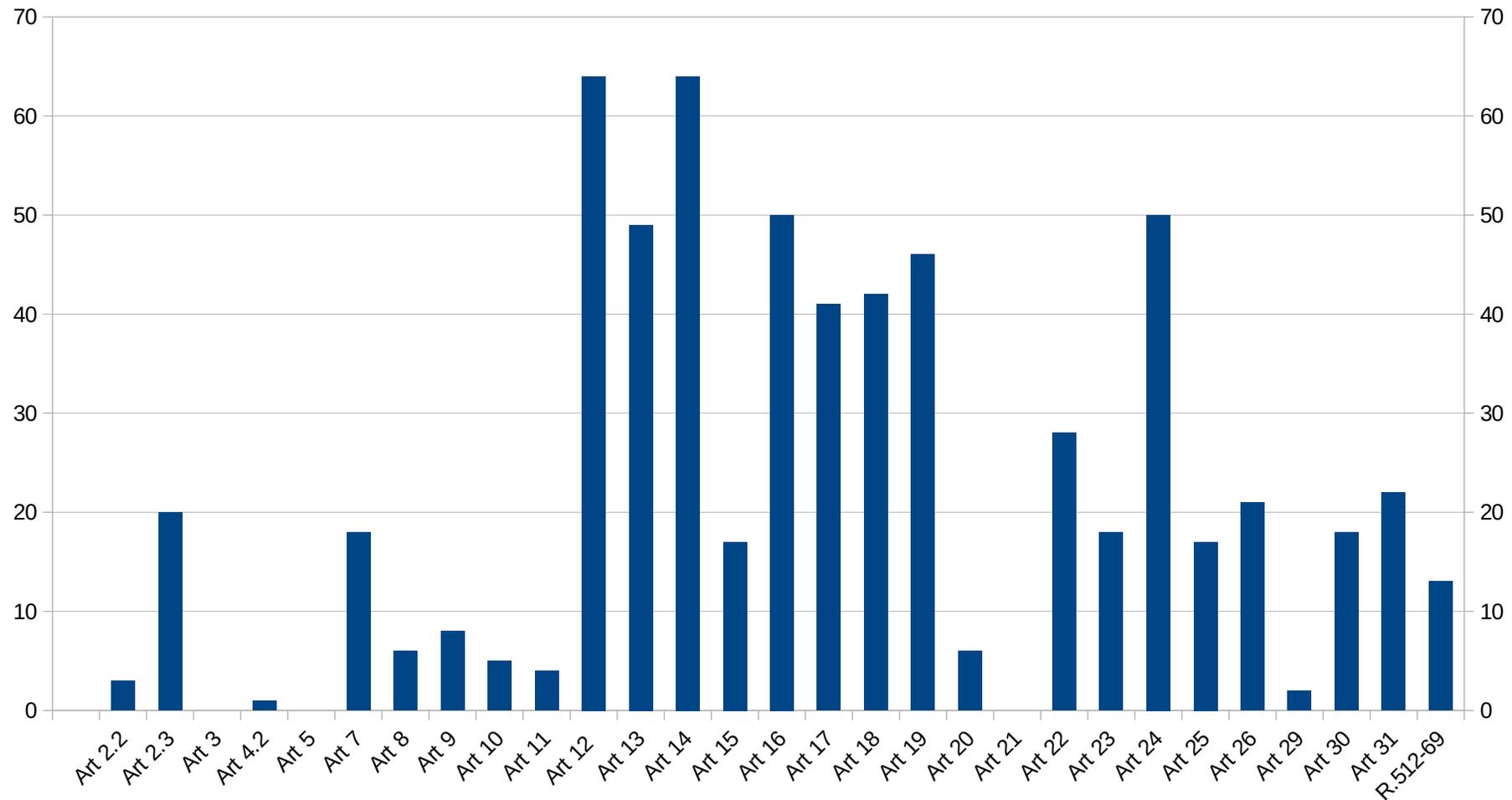
Répartition par unités départementales :

- Aisne : 12 Vi / 134 parcs
- Somme : 42 Vi / 225 parcs
- Oise : 10 Vi / 77 parcs
- Artois : 6 Vi / 90 parcs
- Littoral : 9 Vi / 75 parcs
- Hainaut : 9 Vi / 43 parcs



BILAN INSPECTIONS EN HAUTS-DE-FRANCE 2024

Sur les 88 visites d'inspection réalisées, l'analyse des rapports indique les articles contrôlés durant les visites



BILAN INSPECTIONS EN HAUTS-DE-FRANCE 2024

Suite administratives données :

- 7 arrêtés de mise en demeure (Art 12, 17, 18 ,19) et 1 arrêté de mesure d'urgence (accident foudre) ;
- 16 propositions avec faits susceptibles de suite ;

Action régionale Biodiversité :

- 19 visites spécifiques
- prise de 11 arrêtés complémentaires relatifs au bridage.

Principaux constats récurrents :

- **Art 17. Tests arrêt machines** : Absence de réalisation ou d'attestation de tests de mise à l'arrêt ;
- **Art 18 I. Contrôles des pales, brides et mâts** : Fréquence pas toujours respectée ;
- **Art 18 III. Systèmes Instrumentés de Sécurité** : Absence liste à jour des SIS et non-démonstration de leur contrôle annuel ;
- **Art 22. Consignes de sécurité** assez génériques : procédure d'alerte pas toujours à jour et qui renvoie vers différents documents ;
- **Art 12. Suivi environnemental** : non prise en compte des recommandations.

POINTS D'ATTENTION

- **Montée en nacelle** : pas de demande d'attestation travail en hauteur, de certificat d'aptitude ou médical... responsabilité de l'exploitant de mettre en œuvre les conditions de sécurité ;
- **Foudre** : mise à la terre parfois confusion entre la mise à la terre installation électrique Art 9 norme NF C 15-100 et Art 8 norme IEC 61 400-24 ;
- **Contrôle pâles** : problème de décote des criticités rapportées entre les différents contrôles ;
- **Survitesse** : autotest ne se substitue pas au test annuel ;
- **Suivi environnemental** : transmission à l'IC sous 6 mois et téléversement sur dépopio ;
- **Déclaration chantier et mise en service** à l'IC.



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*